

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 5 décembre 2016, à 20 h à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Camil Noël, conseiller no. 9  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

SONT ABSENTS : M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-12-314.**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Mise en vente des bureaux municipaux
- Avis de motion – Règlement sur les clapets
- Journal le Causeur - Abonnement 2017
- Collection pour non-paiement de taxes – Matricule 0920 60 0462.00 0000
- Demande de subvention – programme de revitalisation et de développement domiciliaire
- Embauche d'un employé temporaire sur appel – Service de voirie

**2016-12-315.**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 23 novembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ La Fédération québécoise des Municipalités (FQM) a demandé à la MRC d'Arthabaska de prendre position dans le dossier des hydrocarbures;
- ☞ Un comité a été formé pour le projet phase 2 du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC. Ce comité aura pour but d'étudier le déploiement de la fibre optique, les coûts reliés à cet investissement ainsi que les secteurs qui ne sont pas encore desservis;
- ☞ Le budget 2017 de la MRC d'Arthabaska a été adopté avec une

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

augmentation contrôlée d'environ 1%.

Comité de Développement Socioéconomique du Grand Daveluyville (CDSEGD)

M. François Robidoux, conseiller, mentionne que lors de la rencontre de la CDSEGD, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Mise en place de la 2<sup>e</sup> édition du Carrefour de l'emploi qui se tiendrait au mois de mars ou au mois de mai 2017.

Transport Adapté Grand Tronc

M. Denis Bergeron, conseiller, mentionne que lors de la rencontre du Transport Adapté Grand Tronc, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Suite à l'achat d'un nouveau véhicule, ce dernier sera en fonction le 10 décembre prochain;
- ☞ Après 23 années de service, le directeur du Transport Adapté Grand Tronc, M. Michel Gosselin partira à la retraite. Mme Suzanne Lamothe sera la nouvelle directrice du Transport Adapté Grand Tronc.

**2016-12-316.**

Motion de félicitations et remerciements à Monsieur Michel Gosselin

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Michel Gosselin s'est impliqué au sein du Transport Adapté Grand Tronc depuis plus de 23 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gosselin quitte le Transport Adapté Grand Tronc pour prendre une retraite bien méritée;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de rendre hommage à Monsieur Michel Gosselin pour toutes ses années de service;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité qu'une motion de félicitations ainsi que des remerciements soient adressés à Monsieur Michel Gosselin pour toutes les années de loyaux services rendus au Transport Adapté Grand Tronc et aux municipalités desservies par ce service.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Bouge pour la Croix-Rouge – Demande de commandite

Pour sa 12<sup>e</sup> édition, l'équipe de bénévoles de la Croix-Rouge en partenariat avec Naturo 2 Sport innove en concoctant un nouveau défi : *Bouge pour la Croix-Rouge / Challenge Naturo 2 Sport*. Cet évènement est une activité sportive de financement qui permettra à la Croix-Rouge d'offrir une aide d'urgence aux victimes de sinistre dans la communauté. La Ville de Daveluyville cotisant déjà pour l'aide aux sinistrés par le biais d'un montant per capita, le conseil prend acte, sans donner suite.

**2016-12-317.**

Soirée bénéfique pour le petit Lennox – Demande de commandite

**CONSIDÉRANT** la soirée bénéfique le 26 novembre dernier à la salle communautaire au profit d'une jeune famille dont leur enfant est hospitalisé depuis sa naissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a été certifiée « Municipalité amie des enfants » car elle a à cœur le développement des enfants;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville pour la soirée bénéfique du 26 novembre dernier.

Fondation CLSC – Suzor-Côté – 15<sup>e</sup>

Réception d'une correspondance de M. André Bellavance, maire de Victoriaville, qui fait appel à la générosité des citoyens pour la 15<sup>e</sup> campagne de vente de poinsettias

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

campagne de vente de poinsettias au profit de la fondation CLSC Suzor-Côté. Cette campagne vise à financer l'achat d'équipements spécialisés et de matériel pour aider les gens dans le cadre d'intervention à domicile en réhabilitation, en convalescence ou en soins palliatifs. Vous pouvez passer votre commande en ligne à [www.fondationclsc.com](http://www.fondationclsc.com) ou par téléphone au 819 758-7281 poste 3263.

Levée de fonds annuelle du Partage Alimentaire Daveluyville Réception d'une demande de financement pour la campagne annuelle des paniers de Noël 2016. Considérant que la Ville de Daveluyville remet tous les profits engendrés lors du Brunch des 2 maires, le conseil prend acte, sans donner suite.

**2016-12-318.**  
Cuisines collectives des Bois-francs 2017

**CONSIDÉRANT QUE** les Cuisines collectives des Bois-Francs (CCBF) est un organisme d'aide aux personnes résidant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville fournit les locaux chauffés et éclairés ainsi que les cuisines et réfrigérateurs;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2017 se chiffre à 325 \$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

Carrefour des générations – Demande de contribution 2017

Sujet reporté.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-12-319.**  
Comptes de novembre 2016

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 557 053.11 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois de novembre 2016.

État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2016

Dépôt d'un rapport de Mme Diane Leclerc, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la Ville pour la période terminée le 31 octobre 2016 déposés conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2016-12-320.**  
Mandat de la firme Roy, Desrochers, Lambert

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de Roy, Desrochers, Lambert pour les services professionnels d'audit pour l'année 2016;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Roy, Desrochers, Lambert pour les services professionnels d'audit pour l'année 2016, au montant de 15 320.42 \$, taxes incluses, pour la Ville de Daveluyville, comprenant l'audit et la préparation du rapport financier consolidé, la reddition sur l'entretien du réseau routier et la déclaration d'impôts pour les gouvernements. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-12-321.**  
Cotisation  
annuelle 2017 –  
Union des  
Municipalités du  
Québec

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville de Daveluyville d'adhérer à une fédération représentant les municipalités;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- œ Fédération québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 2 203.60 \$, taxes incluses;
- œ L'Union des Municipalités du Québec (UMQ) au montant de 1 521.97 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville adhère à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2017 au montant de 1 521.97 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Dépôt par la  
trésorière de la  
liste des comptes  
à recevoir au 1<sup>er</sup>  
décembre 2016

Le maire dépose l'état émis par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Dépôt par la  
greffière de la liste  
des intérêts  
pécuniaires

La greffière dépose les intérêts pécuniaires des membres du Conseil reçus en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Dépôt par la  
greffière du  
registre des dons,  
avantages ou  
marques  
d'hospitalité

La greffière dépose le registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, conformément à l'article 6, alinéa 7 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1.)

Transfert de crédit

Sujet annulé.

**2016-12-322.**  
Nomination des  
représentants  
pour les comités  
2017

Le maire dépose la liste des responsables des principaux comités en fonction, effective du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 5 novembre 2017.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des représentants des principaux comités, effective du 1<sup>er</sup> janvier au 5 novembre 2017, telle que déposée.

**2016-12-323.**  
Nomination des  
membres du  
Comité Consultatif  
d'Urbanisme

**CONSIDÉRANT** le règlement no. 17 de la Ville de Daveluyville mentionne que le mandat d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme est renouvelable annuellement par le Conseil municipal;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- (CCU) Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de nommer :
- M. Roland Ayotte, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
  - M. Antoine Cormier, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Ville de Daveluyville;
  - M. Raymond Crochetière, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
  - Mme Lauraine Morissette, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résidente situé sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;
  - M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial ou industriel;
  - M. Denis Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant agricole.
- 2016-12-324.**  
Entretien ménager  
des bureaux  
municipaux
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager un entretien ménager pour le nouvel Hôtel de Ville situé au 362 rue Principale;
- CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'engager l'entretien ménager qui avait été engagé par la Caisse Desjardins;
- RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'engager les services d'entretien ménager auprès de M. Serge Béland au montant maximal de 4 000 \$, taxes incluses, incluant le lavage des vitres 3 fois par année, le nettoyage des tapis annuellement et la fourniture des produits d'entretien et hygiénique.
- 2016-12-325.**  
Emprunts  
temporaires –  
Règlements no. 8  
et 9
- CONSIDÉRANT QUE** le 20 juin 2016, la Ville de Daveluyville a adopté le règlement portant le numéro 8 intitulé « Règlement numéro 8 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage du 4e Rang est et de la 13e Avenue pour une somme n'excédant pas 729 980 \$ » et le règlement numéro 9 intitulé « Règlement numéro 9 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage de la 105e Rue pour une somme n'excédant pas 55 210 \$ »;
- CONSIDÉRANT QUE** ces règlements ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 octobre 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs;
- RÉSOLUTION**  
Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu d'autoriser le maire et/ou la trésorière de la Ville de Daveluyville à signer les documents relatif à l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs pour le règlement portant le numéro 8 intitulé « Règlement numéro 8 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage du 4e Rang est et de la 13e Avenue pour une somme n'excédant pas 729 980 \$ » et le règlement numéro 9 intitulé « Règlement numéro 9 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage de la 105<sup>e</sup> Rue pour une somme n'excédant pas 55 210 \$ », à un taux préférentiel de 2.95 %.
- 2016-12-326.**  
Affectation des  
surplus accumulés  
– Réfection de la  
toiture de la salle
- CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2016-10-283. qui mandatait l'entreprise Couvertures Victo pour effectuer la réfection de la toiture de la salle communautaire au montant de 79 332.75 \$, taxes incluses;
- RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

communautaire Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une affectation du surplus accumulé afin de pallier aux dépenses reliées à la réfection de la toiture de la salle communautaire au montant de 79 332.75 \$.

**2016-12-327.**  
Fermeture du compte bancaire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fermer le compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault auprès de la Caisse Desjardins;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la trésorière soit autorisée à faire la demande de fermeture du compte de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault auprès de la Caisse Desjardins, de faire le transfert des prêts de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault au compte de la Ville de Daveluyville et d'autoriser le maire et/ou la trésorière à signer les documents nécessaires à cette fermeture de compte.

**2016-12-328.**  
Adhésion à l'ADGMQ

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au montant de 780 \$, taxes non applicables pour l'année 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-12-329.**  
Système d'alarme pour les bureaux municipaux

**CONSIDÉRANT** le déménagement de l'Hôtel de Ville au 362 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

- ☞ Auger BC Sécurité au montant de 2 728.64 \$, taxes incluses pour l'installation et des frais mensuels de 32.08 \$, taxes incluses par mois avec un contrat de 60 mois;
- ☞ Électro Alarme 2000 au montant de 3 167.56 \$, taxes incluses pour l'installation et des frais mensuels de 35.64 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**engager la firme Auger BC Sécurité pour l'installation du système d'alarme au 362 rue Principale, au montant de 2 728.64 \$, taxes incluses;
- 2- **D'**accepter les frais mensuels de 32.08 \$, taxes incluses, par mois, avec une entente de 60 mois par le biais de paiement pré-autorisé;
- 3- **DE** faire l'installation de deux détecteurs de fumée au sous-sol au montant de 321.93 \$, taxes incluses;
- 4- **D'**autoriser la directrice générale adjointe à signer le contrat;
- 5- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-12-330.**  
Aménagement de la voûte – Hôtel de Ville

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'aménager la voûte de l'Hôtel de Ville situé au 362 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues par :

- ☞ JUL pour une rangée simple fixe, soit 2 sections de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15''(P), x 85''(H) et une rangée de deux sections mobiles soit 1 section de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15'' (P) x 85'' (H), au montant de 6 805.37 \$, taxes incluses;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- œ Rangement/classement RSW inc. pour une rangée simple fixe, soit 2 sections de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15''(P), x 88''(H) et une rangée de deux sections mobiles soit 1 section de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15'' (P) x 88'' (H), au montant de 5 131.33 \$, taxes incluses;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de mandater Rangement/classement RSW inc. pour la fourniture, le transport et l'installation d'une rangée simple fixe, soit 2 sections de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15''(P), x 88''(H) et une rangée de deux sections mobiles soit 1 section de 48'' (L) et 1 section de 42''(L) x 15'' (P) x 88'' (H), au montant de 5 131.33 \$, incluant les taxes, le transport et l'installation, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

**2016-12-331.**

Nomination du substitut du maire lors des séances du Conseil de la MRC d'Arthabaska

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de désigner M. Denis Bergeron, à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'au 5 novembre 2017.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'état de la rue du Domaine Crochetière, l'acquisition du nouvel Hôtel de Ville, la vente des terrains par Hydro-Québec, les élections municipales, le Parc industriel, les fosses septiques au Lac-à-la-Truite, questions auxquelles le maire a répondu.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2016-12-332.**

Prévisions budgétaires 2017 – Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Alain Raymond** et sur recommandation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes, avec un budget annuel de 289 103 \$, représentant une quote-part de 244 330 \$ pour la Ville de Daveluyville, soit 224 958 \$ pour le service d'incendie et 19 372 \$ pour le service de Premiers répondants.

**2016-12-333.**

Offre de services pour la récupération des chiens et des chats

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services pour la récupération des chiens et chats errants entre la Ville de Daveluyville et *Jocelyne et Christian Houle* se termine au 31 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** *Jocelyne et Christian Houle* offre à la Ville de Daveluyville le renouvellement de l'offre de service pour l'année 2017 aux mêmes conditions ;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services avec *Jocelyne et Christian Houle* pour l'année 2017 au montant de 758.84 \$, taxes incluses, pour la récupération des chiens et chats errants. Le taux horaire pour le ramassage est de 20 \$ plus les frais de transport de 0.50 \$ par kilomètre parcouru. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**TRANSPORT**

**2016-12-334.**  
Système de  
chauffage - Garage  
municipal

**CONSIDÉRANT** le bris du système de chauffage (fournaise au mazout) du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est plus économique de faire l'installation d'un appareil de chauffage aérotherme;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater Hamel Propane pour l'achat et l'installation d'une fournaise au propane de type chauffage aérotherme au garage municipal au montant de 5 295.75 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de novembre 2016, 10 permis ont été émis, totalisant 154 500 \$.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2016-12-335.**  
Révision  
budgétaire 2016 –  
Office Municipal  
d'Habitation

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2016 révisé émis par la Société d'Habitation du Québec en date du 20 septembre 2016 pour l'Office Municipal d'Habitation, au montant de 72 661 \$.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2016-12-336.**  
Transfert de  
l'argent de la  
Politique familiale  
au carrefour  
intergénérationnel

**CONSIDÉRANT** la demande de la politique familiale de transférer les montants budgétés non utilisés dans le compte du carrefour intergénérationnel;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de 2 650.00 \$ à l'ordre du Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville, représentant le montant budgété par la Politique familiale de Daveluyville non dépensé.

**2016-12-337.**  
Installation d'un  
minuteur  
séquentiel pour  
les compresseurs  
de l'aréna

**CONSIDÉRANT** la nécessité de protéger les compresseurs lors de baisse de tension électrique;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de cinq minuteurs pour les compresseurs de l'aréna au montant de 2 339.74 \$, taxes incluses, incluant le temps de main-d'œuvre et les frais de déplacement basé sur neuf (9) heures de main-d'œuvre et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2016-12-338.**  
Prévisions  
budgétaires 2017  
– Bibliothèque  
municipale

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Hélène Laforest** et sur recommandation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la bibliothèque, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017 de la bibliothèque, pour un montant global de l'ordre de 27 486 \$, représentant une



**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

quote-part de 22 928 \$ pour la Ville de Daveluyville.

**2016-12-339.**  
Demande de  
permis d'alcool  
pour l'année 2017

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 15 dudit décret de regroupement, il est mentionné que « La Régie intermunicipale des loisirs de Daveluyville cesse d'exister à compter de l'entrée en vigueur du présent décret. La nouvelle Ville de Daveluyville succède aux droits et obligations de la Régie »;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** changer le nom du titulaire du permis d'alcool en changeant le Centre sportif de Daveluyville pour Ville de Daveluyville (établissement 371 963);
- 2- **DE** nommer Mme Mélanie Hébert personne responsable des demandes de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé de 1 084.25 \$ relatif à la demande de permis d'alcool pour l'année 2017 de la Ville de Daveluyville.

**LÉGISLATION**

**2016-12-340.**  
Avis de motion –  
Règlement sur les  
subventions  
domiciliaires

**RÉSOLUTION**

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement relatif à un programme de subvention domiciliaire sera adopté à une séance ultérieure.

**2016-12-341.**  
Abrogation du 1<sup>er</sup>  
projet de  
règlement  
modifiant le  
règlement de  
zonage de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-11-307. qui adoptait le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pour ajouter l'usage « vente de véhicules » dans la zone AR7 et A13;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification ne respecte pas le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2016-11-307. qui adoptait le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pour ajouter l'usage « vente de véhicules » dans la zone AR7 et A13.

**2016-12-342.**  
Adoption du  
règlement no. 18  
relatif au contrôle  
des animaux

**ATTENDU QUE** les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), plus particulièrement celles contenues aux articles 59, 62, 63, ainsi qu'à l'article 494 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la Ville;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement que le règlement numéro 18 relatif au contrôle des animaux soit adopté, tel que déposé.

**2016-12-343.**

Avis de motion –  
Modification du  
règlement de  
zonage no. 238 de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

**RÉSOLUTION**

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement relatif à la modification du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault sera déposé à une séance ultérieure et portera sur les quais de déchargement dans les zones à prédominance industrielle.

**2016-12-344.**

Adoption du 1<sup>er</sup>  
projet de  
règlement  
modifiant le  
règlement de  
zonage no. 238 de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** les espaces de chargement et de déchargement ainsi que leur tablier de manœuvre sont prohibés dans toutes les cours avant du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite faciliter l'accès des camions de livraison aux industries et commerces faisant partie des zones à prédominances industrielles seulement;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le conseil municipal est d'avis qu'il faut modifier l'article 5.7.2;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Camil Noël lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Alain Raymond** et résolu unanimement que le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault soit adopté, tel que déposé.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2016-12-345.**  
Mise en vente des  
bureaux  
municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**CONSIDÉRANT** la relocalisation de l'Hôtel de Ville au 362, rue Principale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la greffière, Mme Pauline Vrain, à enclencher les procédures d'appel d'offres pour la vente des anciens bureaux municipaux situés au 337, rue Principale et 1025, route Principale à Daveluyville.

**2016-12-346.**  
Avis de motion –  
Règlement sur les  
clapets

**RÉSOLUTION**

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement relatif à l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal, sera déposé à une séance ultérieure.

**2016-12-347.**  
Journal le Causeur  
– Abonnement  
2017

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de réserver chaque mois trois pages dans le journal Le Causeur pour les publications de la Ville, pour un montant total de 1 800 \$ par année, représentant 50 \$ par page et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2016-12-348.**  
Collection pour  
non-paiement de  
taxes – Matricule  
0920 60 0462.00  
0000

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 0920 60 0462.00 0000 est en retard de paiement de ces taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a transmis des états de compte à plusieurs reprises ainsi qu'une proposition pour une entente de paiement, entente à laquelle le propriétaire n'a pas répondu;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **François Robidoux**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Monty Sylvestre pour engager toutes les procédures nécessaires pour collecter toutes les taxes municipales dues par le matricule 0920 60 0462.00 0000 et d'autoriser le maire et/ou la greffière à signer tous documents relatifs.

**2016-12-349.**  
Demande de  
subvention –  
programme de  
revitalisation et de  
développement  
domiciliaire

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de revitalisation et de développement domiciliaire est adopté pour l'ensemble du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault à l'égard des immeubles résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme prévoit un remboursement de quatre mille dollars (4 000\$) versés au propriétaire occupant d'un nouveau bâtiment principal résidentiel dont la valeur foncière imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent cinquante mille dollars (150 000 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande soumise correspond aux conditions d'admissibilité;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la Ville de Daveluyville au comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD) et que ce dernier verse aux propriétaires des

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

matricules 1015-87-6620 et 0915-85-3307 une subvention de 4 000 \$ chacun, payable en deux versements pour la construction effectuée sur ledit matricule.

**2016-12-350.**

Embauche d'un employé temporaire –  
Service de voirie

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager un employé temporaire pour le déneigement lors de la période hivernale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'engager M. Yvan Mercier à titre d'employé temporaire sur appel, secteur voirie, pour la période hivernale 2016-2017, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines. L'entrée en fonction de M. Richard Fortin est effective en date du 21 novembre 2016.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le Parc industriel, les terrains en vente pour non-paiement de taxes, le nouvel Hôtel de Ville, les vidanges au Lac-à-la-Truite, la dissolution de la Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville, questions auxquelles le maire a répondu.

**2016-12-351.**

Fin de la séance et levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 32.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière